

**Procès-verbal de la 2^e réunion du
Comité mixte de coopération Québec/Catalogne
tenu à Québec, le 4 mai 2000**

- La ministre des Relations internationales du Québec, M^{me} Louise Beaudoin, et le ministre catalan du Gouvernement et des Relations institutionnelles, M. Josep Antoni Duran Lleida, ont procédé à l'ouverture officielle des travaux du 2^e Comité mixte de coopération Québec/Catalogne au siège du ministère des Relations internationales, le 4 mai 2000, à 9 h 30.
- La deuxième réunion du Comité mixte de coopération Québec/Catalogne a suivi, sous la coprésidence de M^{me} Raymonde Saint-Germain, sous-ministre adjointe aux Affaires bilatérales, du ministère québécois des Relations internationales, et de M. Joaquim Llimona, directeur général des Relations internationales du ministère catalan du Gouvernement et des Relations institutionnelles.
- La coprésidente, M^{me} Raymonde Saint-Germain, souhaite à nouveau la bienvenue aux représentants de la délégation catalane et aux membres de la délégation québécoise.
- **L'ordre du jour est approuvé.**
- **Allocution de la coprésidente du Québec**

Par la suite, M^{me} Raymonde Saint-Germain, dans son allocution d'ouverture, souligne que le Québec a suivi avec intérêt l'important cycle électoral en Catalogne depuis une année, avec la tenue des élections municipales et européennes de juin 1999, les élections catalanes d'octobre 1999, et les dernières élections espagnoles du 12 mars 2000, événements marquants de la vie politique. Elle fait aussi état de l'attention portée à l'évolution du projet Forum universel des cultures – Barcelone 2004.

Elle poursuit avec une revue des principaux événements au Québec qui ont marqué la période de 1997 à aujourd'hui, comme l'atteinte du déficit zéro des finances publiques, les réformes dans les domaines de l'éducation, la santé et les politiques familiales, les élections de décembre 1998 qui ont reporté au

pouvoir le Parti québécois, l'arrivée de M^{me} Louise Beaudoin, personnalité politique de premier plan, à la tête du ministère des Relations internationales, et la création d'un nouveau ministère responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Elle aborde aussi la récente réorganisation administrative du ministère des Relations internationales. Dans le cadre de cette réorganisation administrative, une Direction de la coopération a été mise en place. Le volet coopération de l'action internationale du Québec est dorénavant géré centralement, dans une perspective d'ensemble, afin de maximiser l'impact de nos efforts de coopération, selon certaines priorités gouvernementales, et favoriser une meilleure concertation avec les ministères et organismes sectoriels au Québec. L'intégration des activités de coopération au sein d'une unité administrative permet d'avoir une vue d'ensemble des activités de coopération qui se traduira par des priorités mieux définies dans ce domaine.

Elle rappelle la décision prise en 1998, par le gouvernement du Québec, d'ouvrir une représentation du Québec à Barcelone. L'ouverture officielle de cette représentation eut lieu en mars 1999, à l'occasion de la visite officielle en Catalogne du premier ministre du Québec.

Elle réfère à la déclaration conjointe signée à cette occasion par le premier ministre et le président catalan, document qui oriente la programmation de coopération Québec/Catalogne pour les deux prochaines années.

Elle note les importants efforts déployés au plan institutionnel par les deux parties pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle et articuler une coopération axée sur l'intérêt des partenaires, donnant lieu à la conclusion de nouvelles ententes ou programmes de collaboration dans les secteurs de la langue, la santé, l'énergie, les échanges économiques (PAI), et les lettres (culture).

Elle souligne l'appui reçu de la partie catalane pour l'organisation de l'événement culturel « Québec a Catalunya », et plus spécifiquement l'offre généreuse de la Generalitat, pour tenir une vitrine promotionnelle d'une quinzaine de jours sur le Québec touristique et culturel au Palau Robert (Office de tourisme du gouvernement de la Catalogne).

Elle mentionne de plus l'accueil exceptionnel du gouvernement catalan au premier ministre du Québec et sa délégation, en mars 1999.

Elle affirme l'intérêt de l'ensemble des partenaires québécois déjà impliqués, pour poursuivre et développer la coopération avec la Catalogne. Elle souhaite une consolidation de la coopération dans les domaines où les échanges sont

bien engagés, tels la culture, la langue, les ressources naturelles, la santé et l'enseignement supérieur. Elle propose de mettre l'accent sur le développement des échanges dans les domaines reconnus prioritaires par la partie catalane et la partie québécoise, notamment dans les secteurs des échanges économiques et commerciaux, de la recherche, de la science et de la technologie, de même qu'au niveau des politiques de bien-être social.

Elle questionne la pertinence d'ententes signées en 1996, qui sont restées plutôt inactives, comme l'entente entre les écoles catalane et québécoise d'administration publique, et l'entente entre Radio-Québec (Télé-Québec) et la Corporation catalane de radio-télévision.

Elle conclut en précisant que tous les efforts seront faits par le ministère des Relations internationales pour assurer la réalisation du programme de coopération pour lequel le Québec et la Catalogne se sont entendus en partenariat avec les ministères et organismes en réaffirmant que nous pourrions compter sur la réciprocité en ce domaine.

- **Allocution du coprésident catalan**

Le coprésident, M. Joaquin Llimona, remercie M^{me} Raymonde Saint-Germain de...

Il continue...

- **Dépôt et adoption du bilan conjoint**

- **Modalités de fonctionnement**

M^{me} Saint-Germain s'informe auprès de la partie catalane des mécanismes actuels de fonctionnement de la coopération et des perspectives futures en termes de fonctionnement, compte tenu de la création en Catalogne du nouveau ministère du Gouvernement et des Relations institutionnelles, et du fait que le Québec compte une représentation à Barcelone et que la Catalogne comptera aussi bientôt sur une représentation au Québec.

M^{me} Saint-Germain propose que les deux gouvernements conviennent de modalités de fonctionnement communes pour la période 2000 à 2002.

Ces modalités devraient permettre la prise en compte des intérêts mutuels de la Catalogne et du Québec, de générer des retombées concrètes pour les deux gouvernements, de mettre l'accent sur des projets porteurs et structurants soutenus en partenariat avec les ministères et organismes de même que les acteurs des milieux concernés et de favoriser la mise en commun des expertises.

Dans la réalisation des activités, de façon générale, les frais encourus sont à la charge de la partie d'origine des participants, sauf si les parties en conviennent autrement. Cette pratique sera maintenue au cours de la période 2000-2002.

- **Programmation de coopération pour la période 2000-2002**

Les parties s'engagent à appuyer l'ensemble des activités retenues à la présente programmation. Le programme de coopération sera appuyé aussi bien des ministères et des organismes que du ministère des Relations internationales.

- **Culture**

Les parties s'entendent pour mettre l'accent sur les projets comprenant une réciprocité et ceux permettant d'assurer une continuité dans les engagements pris entre les deux gouvernements et entre les établissements culturels québécois et catalans. De plus, les deux parties s'entendent pour développer une collaboration au niveau des festivals et des événements majeurs québécois et catalans et réaliser un programme de collaboration comprenant une série de projets dans le secteur des arts de la scène, de la littérature, du théâtre, de la danse, de la poésie et de la musique contemporaine.

La partie catalane s'engage de plus à fournir au Québec toutes les informations d'intérêt sur l'évolution du projet Forum universel des cultures – Barcelone 2004, permettant au Québec de définir les paramètres d'une éventuelle participation du Québec à cet événement majeur.

Sur la question de la diversité culturelle...

- **Langue**

Les parties conviennent de poursuivre la collaboration engagée sur les indicateurs de performance des politiques linguistiques et l'aménagement linguistique. Elles s'entendent pour tenir au Québec un colloque international sur les relations entre les politiques nationales et les organismes supranationaux créés dans le cadre de la mondialisation à une période qui sera

déterminée conjointement entre les deux parties. La partie québécoise propose la création d'un groupe de travail Québec / Catalogne sur le développement d'indicateurs de performance des politiques linguistiques afin d'améliorer les moyens de mesurer l'efficacité des législations et les politiques linguistiques.

- **Échanges économiques**

Les parties s'entendent pour qu'un effort particulier soit fait afin de soutenir le rapprochement des milieux d'affaires respectifs afin de réunir les conditions favorables à l'augmentation du volume des échanges économiques. L'accent sera mis sur les secteurs dits de la nouvelle économie et comportant un potentiel de valeur ajoutée plus important. L'organisation de missions de part et d'autre et la dynamisation du programme d'accords industriels feront partie des outils mis à contribution pour atteindre cet objectif. L'ouverture, au cours de l'année 2000, de la représentation de la Catalogne au Québec, sera un élément additionnel qui comptera parmi les gestes concrets vers des retombées plus concrètes.

- **Ressources naturelles**

L'intensification des échanges est déjà bien engagée avec la tenue d'une mission d'entreprises catalanes vers le Québec et la tenue d'un séminaire scientifique qui permettront d'ouvrir de nouvelles voies de coopération. La volonté exprimée par les parties de collaborer au montage de projets dans des pays tiers sont autant de preuves de complémentarité qui vont en s'intensifiant.

- **Recherche, science et technologie**

Une première rencontre technologique est à l'ordre du jour du programme de collaboration à développer entre les ministères catalans et québécois responsables de ce domaine. Des activités (4) sont aussi prévues dans le cadre de l'entente entre le Conseil d'évaluation des technologies de la santé et l'Agence catalane d'évaluation des technologies de la santé, où il est question d'échanges de chercheurs et d'étudiants dans le cadre de la mise en place du programme de maîtrise internationale en évaluation et gestion des technologies de la santé (programme Ulysse).

- **Santé**

Les parties s'accordent pour articuler la coopération dans ce domaine dans le cadre des deux ententes, dont l'une porte sur l'évaluation de la compétence clinique des étudiants en médecine et l'autre, concerne la collaboration qui

débutent entre la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre et le Consorci Sanitari de Barcelona. (à cela s'ajoute aussi l'entente sur l'évaluation des technologies de la santé, traitée au secteur « Recherche, science et technologie »).

- **Éducation**

Un colloque est prévu en septembre 2000, dans le cadre de l'entente entre l'Université Laval et l'Institut des études autonomistes, et portera sur le modèle d'autonomie de la Catalogne.

Le Québec collabore aussi au programme universitaire catalan d'actions intégrées (ACI) visant à favoriser les échanges entre équipes de chercheurs. Cette approche comporte un volet structurant non négligeable, puisque ces actions viennent alimenter en nouveaux projets une coopération universitaire qui à terme, pourra aussi déboucher sur certains grands projets européens.

Les parties se sont aussi engagées à diffuser adéquatement l'offre de bourses de part et d'autre, dans le cadre de l'entente signée en mars 1999. Compte tenu des collaborations déjà existantes entre l'Université Laval et les universités catalanes dans les domaines de la langue, la santé, la foresterie et la science politique, un effort sera consenti en vue de favoriser la mobilité étudiante dans le cadre d'accord entre les départements universitaires de part et d'autre.

- **Sécurité publique**

Les parties ont décidé de poursuivre, notamment en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement en matière de sécurité civile. Une attention particulière sera aussi apportée au volet des réseaux de télécommunications et à l'interrelation entre les divers corps policiers sur un territoire donné.

- **Autres secteurs**

La partie catalane a choisi de privilégier certains secteurs d'activités pour lesquels elle souhaiterait explorer les possibilités d'amorcer une coopération avec la partie québécoise. Ces deux secteurs identifiés recoupent le domaine du bien-être social, de la finance et de l'économie. La partie québécoise sera attentive aux requêtes de la partie catalane dans ces deux domaines. Les parties ont convenu d'un échange bilatéral de documentation sur chacun des thèmes prioritaires comme premier volet de collaboration.

Les deux parties conviennent de tenir la réunion du 3^e Comité mixte de coopération à Barcelone, pendant le mois de mai de l'an 2002.

Fait à Québec, le 4 mai 2000, en deux originaux, un en langue française, et un en langue catalane, les deux textes faisant également foi.

Pour le gouvernement du Québec

Pour le gouvernement de la Catalogne

Raymonde Saint-Germain

Joaquim Llimona